

Daniel O'Connell, écuyer, pour le comté de Cläre, le 4 février 1830.

Lord Killeen, fils aîné et héritier du comte de Fingal, pour le comté de Meath, en mars 1830.

Daniel Callaghan, écuyer, de Loto, pour la cité de Cork, le 26 avril 1830.

DERNIERES NOUVELLES, &c.

Des journaux de Liverpool du 28 Mai, apportés par le *Rankin*, arrivé à Québec Dimanche dernier, contiennent des dates de Londres jusqu'au 26.

Le Roi était toujours à peu près dans le même état : les variations du mieux au pis, ou du pis au mieux, publiées par ses médecins, étaient trop peu sensibles pour ne pas laisser le public dans l'incertitude et l'anxiété sur l'issue de sa maladie.

D'Après le *Globe* du 18 Mai, " le *Bill* de la Législature du Canada fut pris en considération, (la veille,) sur motion de Sir George Murray. L'Orateur ayant repris le fauteuil, le rapport fut reçu, et il fut ordonné que le bill serait lu pour la troisième fois le 20; mais des discussions entamées la soir de ce jour (du 20,) occupèrent la chambre jusqu'à trois heures du matin. Comme il ne se trouva plus alors que vingt-cinq membres présents, la séance fut levée, faute de quorum. Il paraît qu'aucun des journaux d'une date postérieure au 20, n'a fait allusion au sujet.

Lord Aberdeen a annoncé, dans la chambre des lords, le 24 Mai, que le prince Léopold avait refusé la souveraineté de la Grèce. On en a conclu que son Altesse s'était déterminée à ce refus, dans l'attente d'être placée à la tête de la régence, durant la minorité de la princesse, fille du Duc de Kent, après la mort du Duc de Clarence, qui doit succéder immédiatement à sa présente Majesté. Arrivant la mort de ce prince, dont la santé paraît être chancelante, le Duc de Wellington devait faire tous ses efforts, disait-on, pour que le Duc de Cumberland et le Duc de Sussex fussent exclus de la régence.

Il semble, au premier coup d'œil, que la souveraineté est toujours préférable à une simple régence; mais il y a peut-être, en effet, à choisir entre le gouvernement, même temporaire, d'un grand empire, et la souveraineté d'une petite principauté, telle que devait être la Grèce, par le fait des puissances alliées.

Le *Courier* de Londres du 22, après avoir donné les observations de la *Gazette* (ancienne) de Québec sur le protêt des membres dissidens du conseil législatif, fait les remarques suivantes :